

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 7 octobre 2019, le Règlement numéro 1500-11 amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Re-11, l'usage « Commerce ou service relié à l'automobile ou à la mécanique ».

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement numéro 1500-11 le 16 octobre 2019.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 1500-11 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-huitième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate